

## LE GARDIEN DU RESPECT DE VOS DROITS

Un comité des résidants existe dans chaque maison d'hébergement du CSSS du Nord de Lanaudière.

Il est créé en vertu de la loi dans le but d'accroître le respect de vos droits, la qualité des services de chaque milieu de vie et votre satisfaction.

Le comité des résidants délègue un de ses membres pour le représenter au Comité des usagers du CSSSNL. Ce dernier est le porte-parole officiel de l'ensemble des usagers auprès de l'établissement. Il doit soutenir les comités des résidants.



© Comité des usagers du CSSS du Nord de Lanaudière / avril 2008

Conception graphique: Anne-Marie Samson

## CE QUE LE COMITÉ DES RÉSIDANTS PEUT ET DOIT FAIRE POUR VOUS

### VOUS INFORMER

#### de vos droits dans le réseau de la santé

- Droit à l'information
- Droit d'être accompagné et assisté pour obtenir services et informations
- Droit de recevoir des services adéquats de façon continue et personnalisée
- Droit de recevoir des soins en cas d'urgence
- Droit de participer aux décisions
- Droit de consentir ou de refuser des soins
- Droit de consulter votre dossier médical
- Droit à des services d'hébergement
- Droit au choix de son professionnel et de l'établissement
- Droit de recevoir des services en langue anglaise
- Droit d'exercer un recours

### ÉCOUTER VOS DEMANDES ET INTERVENIR

#### pour améliorer votre qualité de vie, vos soins et vos services

### DÉFENDRE VOS DROITS ET VOS INTÉRÊTS

#### individuels et collectifs, auprès du responsable de la maison d'hébergement ou de toute autorité compétente

**Le comité des résidants est là *pour vous* !**

Soyez assuré que votre démarche sera traitée en toute confidentialité

## LA COMPOSITION DES COMITÉS DES RÉSIDANTS

C'est le conseil d'administration du CSSS du Nord de Lanaudière qui détermine la composition des comités des résidants.

### AU CSSS DU NORD DE LANAUDIÈRE, LES COMITÉS DES RÉSIDANTS SONT COMPOSÉS DE :

- ❖ au moins trois membres dans les maisons d'hébergement qui accueillent moins de soixante-quatre résidants
- ❖ au moins cinq membres dans les maisons d'hébergement qui accueillent soixante-quatre résidants et plus.

### CES MEMBRES SONT :

Des résidants ou leurs représentants des membres de leurs familles ou des bénévoles voués à la défense des droits des résidants.

## L'AUTONOMIE DES COMITÉS DES RÉSIDANTS

Le comité est autonome par rapport à l'établissement. Il définit ses objectifs, détermine ses priorités d'actions et dispose de son budget judicieusement.

### LE COMITÉ REND COMPTE DE SES ACTIONS AUPRÈS :

- ❖ des résidants qu'il représente
- ❖ du Comité des usagers du CSSS du Nord de Lanaudière

## VOUS ÊTES LA RAISON D'ÊTRE DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les résidants doivent, dans toute intervention, être traités avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de leur dignité, de leur autonomie, de leurs besoins et de leur sécurité.

Les résidants ont également des responsabilités importantes face à leur propre situation. Ils doivent demander à participer à toutes les décisions qui les concernent et faire connaître leurs volontés. Ils doivent utiliser les services adéquatement après avoir été informés.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Nous vous invitons à vous procurer le code d'éthique du CSSS du Nord de Lanaudière auprès du responsable de la maison d'hébergement.

## Le COMITÉ des RÉSIDANTS



## POUR JOINDRE LE COMITÉ DES RÉSIDANTS

Appelez votre étiquette personnalisée:  
Nom du centre d'hébergement  
Adresse  
No. de tél. du comité des résidants

Un comité à votre *écoute*  
et à votre *service*

Centre de santé et de services sociaux  
du Nord de Lanaudière

